

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

Décision n° N 2016-41 du 21 novembre 2016 portant nomination d'un directeur général délégué au sein de l'Établissement français du sang

NOR : AFSK1630980S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;
Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide:

Article 1^{er}

M. François HEBERT est nommé directeur général délégué en charge de la stratégie, des risques et des relations extérieures de l'Établissement français du sang à compter du 1^{er} décembre 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité, et sera notifiée au directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 21 novembre 2016.

Le président de l'Établissement français du sang,
F.TOUJAS